Le conducteur anglais roulait à gauche : trois mois de prison avec sursis

M. John Francis a comparu, hier, devant le tribunal correctionnel de Draguignan. Il avait provoqué un grave accident de la circulation le 4 juin 2002 qui avait fait un mort et trois blessés sur la départementale reliant Draguignan à Fayence

Le tribunal correctionnel de Draguignan, sous l'autorité de la présidente du TGI Mme Elisabeth Raynaud, a jugé hier un ressortissant britannique de 69 ans, M. John Francis, qui avait provoqué un accident de la route mortel le 4 juin dernier à Callas.

Celui-ci s'était produit en début d'après-midi, au beau milieu d'un virage, entre deux portions de route particulièrement circulantes, sur la départementale 562 qui relie la Dracénie au pays de Fayence.

Selon les traces relevées sur place par les gendarmes, il avait semblé que M. Francis ait pu à ce moment-là perdre la notion de la nécessité de rouler à droite de la chaussée. Une collision frontale violente s'était produite avec la voiture conduite par M. Jean Garance, arrivant en sens inverse.

Son épouse Hélène avait été tuée sur le coup. M. Garance, Mme Féraud, également passagère, ainsi que l'épouse de M. Francis avaient été blessés. Ce drame de la route avait suscité l'émotion en Dracénie, où les époux Garance sont très estimés.

Toujours pas d'explications

Devant le tribunal, M. Francis, assisté d'un avocat Britannique, a indiqué qu'il ne pouvait donner aucune explication sur les causes de cet accident.

Il a répondu laconiquement à la question de Me Renaud Arlabosse, représentant les parties civiles, sur le fait qu'il roulait à gauche, *« peut-être »*, pour finir à l'attention du tribunal par un bref *« Sorry »*.

Sans volonté de caricaturer, il était difficile de faire mieux dans le flegme.

Les parties civiles attendaient bien évidemment autre chose dans le procès de ce drame, qui les a privés d'un être cher. Me Arlabosse a donc parlé au tribunal de la personnalité attachante de la défunte Mme Garance et de la difficulté qu'avait sa famille à faire son deuil.

Il a également précisé que l'état de santé de M. Garance, qui a perdu un œil, n'est toujours pas consolidé, pas plus que celui de Mme Féraud.

Le procureur a requis brièvement 8 mois de suspension du permis de conduire et 1 500 € d'amende pour cet homicide involontaire.

Un message aux conducteurs britanniques

Le défenseur de M. Francis a insisté sur le fait que celui-ci était un conducteur habituellement exemplaire, partageant depuis une trentaine d'années son temps entre les îles Britanniques et sa résidence de l'arrière-pays. Un homme a priori habitué à la conduite à droite.

Il manquait aux débats une dimension pédagogique, de nature à alerter la communauté anglo-saxonne sur ce type de problèmes de sécurité routière.

Le tribunal y a finalement pourvu dans son jugement, dépassant les réquisitions du ministère public pour condamner M. John Francis à trois mois de prison avec sursis et 2 000 € d'amende.

Les parties civiles recevront plus de 78 000 € au titre des réparations de leurs préjudices ou en provisions en l'attente d'expertises.